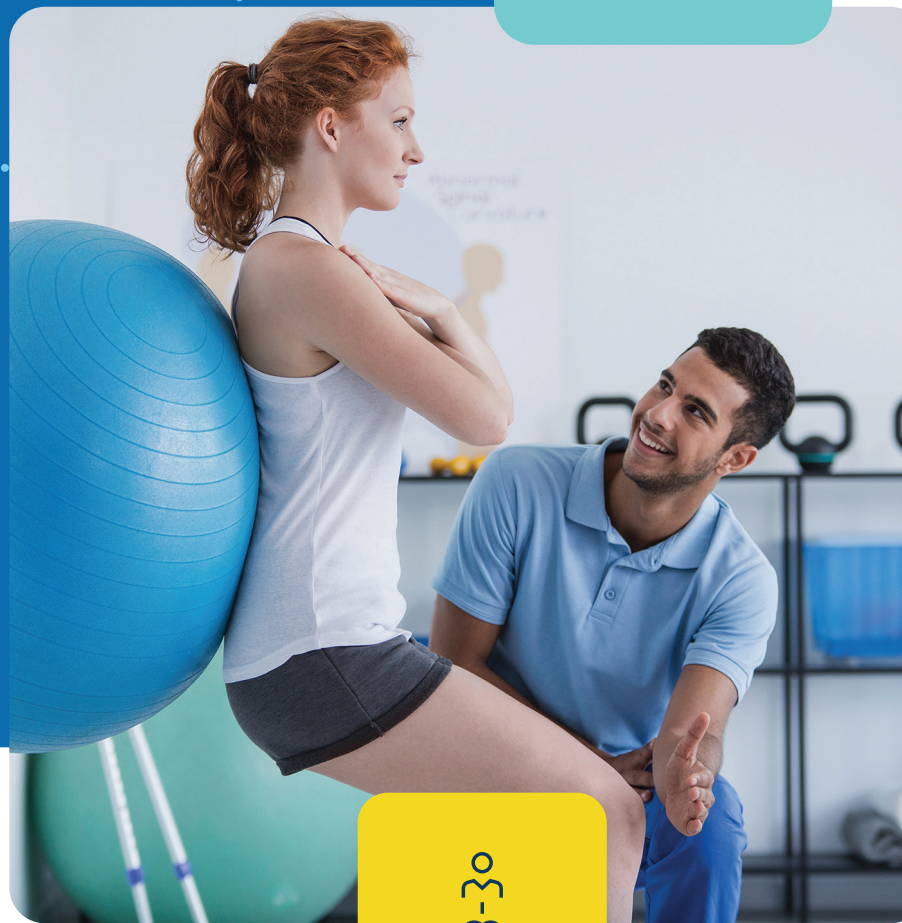
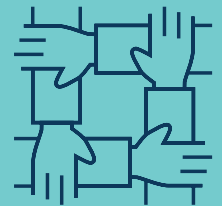


Évaluation des compétences
et octroi des permis d'exercice
dans le milieu canadien de la
physiothérapie :

Recommandations de l'ACP pour l'avenir

Décembre 2022



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie

Résumé

Devant la perturbation du volet clinique de l'examen de compétence en physiothérapie (ECP) de mars 2020 et les obstacles à l'octroi de permis d'exercice, l'Association canadienne de physiothérapie (ACP) a lancé, en avril dernier, le projet sur l'avenir des permis.

Ce projet – qui comprenait une vaste étude des modèles d'octroi de permis à l'échelle mondiale, plusieurs groupes de discussion réunissant des parties prenantes clés (physiothérapeutes, étudiants en physiothérapie, sections provinciales) et une séance de discussion ouverte à tous les membres de l'ACP – était un moyen d'incorporer la voix des professionnels au dialogue national sur les exigences d'accès à la profession de physiothérapeute.

Classés par thèmes, les commentaires des membres de l'ACP ont servi à formuler six grandes recommandations ayant pour but d'éclairer le groupe consultatif d'experts de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP) et, en définitive, le conseil d'administration de l'ACORP, au moment de définir les exigences d'accès à la profession.



Énoncé du problème

La pandémie de COVID-19 n'a épargné aucun segment de la société. Dans notre domaine, l'une des pires perturbations a **été l'annulation du volet clinique de l'examen de compétence**, qui a empêché des milliers d'étudiants en physiothérapie d'obtenir leur permis d'exercice.

Des organismes de réglementation provinciaux ont adopté des solutions de rechange qui ont permis à des candidats d'accéder pleinement à la profession, d'autres ont créé des options d'octroi de permis provisoires, **mais il n'y a pas encore de solution nationale pérenne.**

L'ACP a lancé le projet sur l'avenir des permis pour que l'avis de ses 17 000 membres soit pris en compte dans les démarches faites par différents groupes pour repenser l'évaluation des compétences et l'octroi des permis. Les thèmes et les recommandations qui suivent se veulent l'écho des diverses opinions et idées recueillies dans le cadre des vastes consultations menées au fil du projet.

Méthode

Le projet sur l'avenir des permis a été mené par le groupe de travail national de l'ECP sur l'avenir du permis d'exercice de la physiothérapie (le « groupe de travail »), un groupe mis sur pied par l'ACP. Le groupe de travail était formé de membres de l'ACP (Annexe A) reflétant l'éventail des perspectives, des connaissances, des formations et des pratiques de la communauté de physiothérapie.

Il a travaillé en étroite collaboration avec des experts de l'accréditation et des consultants de l'Accessing Centre for Expertise et des sociétés Leaning Innovations et SeaCrest afin de concevoir une étude et des groupes de discussion, d'organiser une séance de discussion ouverte à tous les membres, de contextualiser les résultats et de définir la présentation du rapport final et des recommandations.

LES PRINCIPAUX VOLETS DU PROJET ÉTAIENT LES SUIVANTS :



Analyse environnementale

Une étude comprenant 1) une revue rapide des données probantes entourant l'efficacité des évaluations des compétences et 2) un examen ciblé d'organisations pertinentes de réglementation et d'octroi de permis d'exercice afin de documenter les pratiques d'évaluation dans des territoires comparables. Le rapport des résultats (Annexe B – Évaluation des compétences en vue de l'accès à la profession de physiothérapeute et à d'autres métiers réglementés du domaine de la santé : résultats de la revue rapide et de l'examen ciblé) décrit en détail les défis, les possibilités et les tendances notés lors de la revue de la littérature et de l'examen des documents d'organisations d'octroi de permis.



Groupes de discussion

Des groupes de discussion qui se sont intéressés aux avenues de modernisation et d'innovation dans l'évaluation des compétences, aux obstacles perçus à l'innovation et à l'avenir de l'octroi des permis. Classés par thèmes (voir les descriptions plus loin), les commentaires recueillis ont été transmis aux représentants des sections provinciales de l'ACP, de sorte qu'en découlent des recommandations prenant en compte les spécificités régionales.



La Mairie

Une séance de discussion (tenue en septembre dernier), où les membres de l'ACP pouvaient nuancer les thèmes susmentionnés. De nombreuses voix ont appelé les divers organismes de la profession à se concerter pour répondre aux besoins des collectivités.

Thèmes

Les propos tenus lors des groupes de discussion et de la séance de discussion ont été classés selon les thèmes ci-dessous, lesquels ont été examinés et peaufinés par le groupe de travail. S'ils sont circonscrits dans la liste qui suit, les thèmes comportent de nombreuses synergies et sont à envisager comme un ensemble de philosophies étayant les recommandations qu'ils précèdent.

1

S'appuyer sur des données probantes

Processus : En fondant le processus d'accès à la profession sur des données probantes, on ferait honneur à la confiance qu'accorde le public au système de santé. Il incombe à ceux qui soutiennent que les permis visent à protéger le public d'étayer leurs affirmations. Dans la littérature (p. ex., Bobos P, Pouliopoulou DV, Harriss A, Sadi J, Rushton A, MacDermid JC, 2021) et les rapports sectoriels (p. ex., A Review of the Clinical Component of the Physiotherapy Competency Exam, College of Physical Therapists, mai 2021) sur le sujet, on reconnaît qu'il existe peu de preuves pour affirmer que le résultat à un examen de compétence en physiothérapie permet de prédire la compétence ou le rendement clinique.

Les physiothérapeutes formés au Québec qui souhaitent exercer dans cette province ne sont pas assujettis aux mêmes examens écrits que les physiothérapeutes du reste du pays. Ils pourraient donc possiblement servir de groupe témoin pour une étude quasi expérimentale portant sur les liens entre l'expérience du patient et les exigences d'accès à la profession en vigueur au Québec et celles qui s'appliquent dans les autres provinces et territoires du pays. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, des centaines de permis d'exercice ont été octroyés à l'issue de processus provisoires établis en raison de la pandémie de COVID-19, lesquels dispensaient les candidats du volet clinique de l'examen de compétence en physiothérapie. Il serait opportun de vérifier si l'élimination de ces exigences a nui à la sécurité du public.

Contenu : Les tests à passer devraient se rapporter aux connaissances, habiletés et capacités aujourd'hui nécessaires pour fournir des soins de qualité, efficaces et sécuritaires. Lorsque le contenu d'un examen paraît désuet aux yeux des nouveaux professionnels, la valeur des examens dans l'octroi des permis s'en trouve diminuée. Il existe des mécanismes fondés sur des données probantes pour assurer la validité et la fiabilité du contenu des examens, et telle devrait d'ailleurs être la base d'un programme de formation professionnelle. Une révision régulière des cadres de formation et d'octroi de permis permettrait d'actualiser la teneur des cours et des évaluations sur le plan scientifique.

La profession a l'obligation sociétale d'appliquer l'approche d'apprentissage et d'évaluation la plus propice à la sécurité des patients et de revoir les exigences ou les éléments de contenu semblant découler de positions historiques, de motivations économiques ou d'autres facteurs subjectifs. Une démarche en ce sens favoriserait la confiance et l'engagement mutuels entre les résidents, les formateurs et la société.

¹ Bobos P, Pouliopoulou DV, Harriss A, Sadi J, Rushton A, MacDermid JC. « A systematic review and meta-analysis of measurement properties of objective structured clinical examinations used in physical therapy licensure and a structured review of licensure practices in countries with well-developed regulation systems », PLoS ONE [ressource électronique] 2021;16(8):e0255696. doi: <https://dx.doi.org/10.1371/journal.pone.0255696>

² Physiotherapy Competency Exam Saskatchewan College of Physical Therapists Ad Hoc Working Group. A review of the clinical component of the physiotherapy competency exam: Report and recommendations on the use of the PCE clinical component for physiotherapy licensure in Saskatchewan, Saskatchewan College of Physical Therapists, 2021. URL: <https://scpt.in1touch.org/uploaded/web/website/PCE%20Report/PCE%20Report%20-%20Final%20web.pdf>.

2

Chercher non pas à éliminer les risques, mais à les atténuer

Le désir d'offrir des soins sans aucun risque est compréhensible, et même louable, car après tout, c'est sur la sécurité des patients et des clients que doit se baser l'octroi des permis. Cela dit, si la profession cherche à concevoir un système éliminant tout risque, elle risque de se retrouver bloquée, en plus de négliger un fait : le système de santé se compose d'êtres humains par définition faillibles. Pour arriver à un système d'octroi de permis consacré au bien-être des patients, il faudrait se pencher sur les compétences minimales nécessaires à une pratique autonome sécuritaire et efficace, puis établir avec autant d'attention un programme permanent de maintien des compétences qui encouragerait les physiothérapeutes à adopter petit à petit les dernières normes et les pratiques exemplaires. On pourrait mener de nouvelles études et intégrer les résultats des recherches sur les liens entre les programmes d'évaluation des compétences et les résultats voulus en matière de sécurité des clients.

Le système en place au Canada, comme dans bien d'autres pays, est très exigeant en ce qui concerne l'accès à la profession, mais l'est moins quant à la formation continue et au maintien des compétences. Un meilleur équilibre entre les exigences d'évaluation des compétences initiales et les exigences de maintien des compétences amènerait les prestataires de soins à mettre davantage à jour leurs connaissances et leurs habiletés pour s'adapter à l'évolution constante des besoins des patients et à la complexité grandissante du système de santé.

3

Éliminer les redondances dans le continuum d'apprentissage et d'évaluation

Au sein de la profession, groupes et individus s'entendent largement pour dire que l'agrément implique, pour les établissements de formation en physiothérapie, le respect de normes rigoureuses. Ces normes requièrent un cadre théorique solide, des heures de pratique clinique supervisée et des examens rigoureux. En dépit de ces exigences, les organismes de réglementation de la physiothérapie au pays (sauf au Québec) obligent les diplômés d'un programme canadien agréé de formation à passer un examen de compétence clinique distinct pour obtenir un permis d'exercice.

Les normes internationales et les pratiques exemplaires relatives à l'évaluation et à l'accréditation des professionnels sont pourtant claires : les activités de formation et d'évaluation peuvent coexister au sein d'une même organisation (Standards for the Accreditation of Certification Programs, National Commission for Certifying Agencies, 2021). Bien qu'il convienne de maintenir l'autonomie dans les décisions essentielles relatives aux permis et d'assurer une communication claire en la matière, on simplifierait considérablement l'accès à la pratique en considérant comme un continuum la trajectoire menant des études à l'exercice de la profession; par exemple, l'évaluation du rendement clinique pourrait tenir lieu d'indicateur des compétences. Quels que soient les éléments précis des tests, il est primordial que les organisations définissent ensemble une approche intégrant la formation et l'évaluation à un parcours global unique vers l'obtention du permis.

4

Moderniser l'inscription des candidats et l'administration des tests

La pandémie de COVID-19 a tout de suite rendu caducs tous les systèmes de remise de documents ou d'évaluation basés entièrement sur le présentiel ou le papier. Partout dans le monde, les organisations ont dû se conformer aux exigences de distanciation physique et aux protocoles de contrôle des infections. Dans bien des cas, on s'affairait déjà à moderniser l'inscription des candidats et l'administration des tests, mais en contexte pandémique, il a fallu augmenter la cadence. Ce travail ne doit pas avoir été fait en vain. Le retour aux documents papier ou aux examens en présentiel est très rarement nécessaire. Il faut dire que les technologies se sont perfectionnées à un point tel que les options numériques et la surveillance à distance (synchrone) remplacent sans problème des méthodes devenues désuètes. Une modernisation des processus d'inscription, de communication et d'administration des tests contribuerait à satisfaire des attentes raisonnables de la part des étudiants, des résidents et des physiothérapeutes d'aujourd'hui.

5

Miser sur la collaboration et le soutien

Les organisations évoluant dans la communauté de la physiothérapie – dont l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, l'Association canadienne de physiothérapie, l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada, le Conseil canadien des programmes universitaires en physiothérapie, les dix ordres professionnels provinciaux et le gouvernement territorial qui regroupent les organismes de réglementation de la physiothérapie – se doivent de prendre acte, ensemble, des besoins des physiothérapeutes et des membres du public qu'ils servent. Quoiqu'ayant chacun leur rôle dans le milieu, ces groupes doivent s'unir pour tracer d'une main l'avenir de l'apprentissage, de l'évaluation et du maintien des compétences, en partant des données les plus probantes sur les moyens à prendre pour soutenir la profession et assurer la sécurité des patients.

En outre, ils doivent commencer à se voir non pas comme les gardiens de la profession, mais comme les partenaires des futurs physiothérapeutes du Canada. C'est peu dire que la crise des permis a eu des conséquences humaines sur les physiothérapeutes et sur le public : des vies ont été mises en veilleuse, et les patients ont souffert d'une pénurie de prestataires de soins. Les décisions prises à ce jour étaient probablement justifiées, mais l'absence de voix unifiée, de clarté, de communication collective et d'esprit de partenariat a aggravé les dommages. Les leaders de la profession doivent s'engager à collaborer et à rééquilibrer les pouvoirs au bénéfice de la nouvelle génération de physiothérapeutes canadiens.

6

Rendre le système plus juste, équitable et inclusif

Un système équitable entre les provinces et les territoires du pays favoriserait la mobilité professionnelle et réduirait la bureaucratie inutile. Le bien-fondé et l'utilité des exigences propres à telle ou telle région sont remis en question partout dans le monde, et nombreux sont ceux qui demandent en quoi il est pertinent de restreindre géographiquement le droit d'exercice conféré par un permis. Ces questions se sont posées en grande partie dans le contexte de la pandémie, où des professionnels de la santé ont eu le droit de fournir des services de télésanté par-delà les limites géographiques habituelles. Des voix s'élèvent pour que ce droit ne soit pas révoqué, d'autant plus que l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des professionnels de la santé a profité aux communautés rurales et aux secteurs mal servis.

Les physiothérapeutes diplômés d'un programme canadien agréé méritent un accès équitable aux possibilités d'emploi à l'échelle du pays. En outre, il serait opportun d'instaurer un mécanisme transparent, cohérent et systématique qui permettrait aussi bien d'évaluer les connaissances et les habiletés des physiothérapeutes diplômés à l'étranger, le tout dans le respect de leurs études, que de maintenir des normes minimales de compétence pour l'accès à la profession au Canada.



Recommandations

Les démarches décrites plus haut et les thèmes qui en sont ressortis ont donné lieu aux recommandations suivantes quant à l'avenir de l'octroi des permis d'exercice de la physiothérapie et du maintien des compétences des physiothérapeutes.

Certaines recommandations s'arriment bien à la mission de l'ACP, tandis que d'autres cadrent mieux avec le rôle d'autres entités servant la profession. Nous les avons néanmoins toutes incluses ci-dessous dans l'esprit de transparence et de collaboration que l'ACP estime nécessaire à l'atteinte des objectifs communs de chacun des groupes concernés.

1

Instaurer un programme de représentation

L'ACP a notamment pour mission d'aider les physiothérapeutes à faire une contribution réelle et durable à la santé des Canadiens. Comme l'a découvert l'ACP en consultant ses membres au fil du processus, l'idée d'une solution nationale d'octroi de permis et d'une mobilité accrue des titulaires de permis plaît beaucoup. À l'heure où les gens sont de plus en plus mobiles et où le système de santé étudie activement la viabilité de la télésanté (télé-réadaptation), l'élimination des barrières géographiques est propice au maintien de l'offre de soins dans l'éventualité de nouveaux bouleversements. Bien que l'ACP n'ait pas de rôle décisionnel en matière d'octroi de permis, la voix collective de ses membres peut éclairer et guider les décideurs concernés. La défense d'une meilleure mobilité des titulaires de permis est en phase avec les compétences fondamentales de l'ACP et avec son engagement à servir les membres actuels et futurs de la profession.

2

Examiner et clarifier les cadres et les outils d'évaluation existants

Dans le système d'enseignement de la physiothérapie et d'octroi des permis d'exercice, on mesure la qualité, la progression et les connaissances au moyen de multiples cadres, plans directeurs et outils d'évaluation. Citons, par exemple, l'évaluation du rendement clinique (évaluation des étudiants en stage clinique), les Normes d'agrément visant les programmes d'enseignement d'entrée à la pratique en physiothérapie au Canada (mesure de la qualité des programmes d'enseignement agréés), le [Plan directeur de l'examen de compétence en physiothérapie](#) (base du volet écrit de l'ECP) et les divers examens cliniques objectifs structurés (évaluation des candidats au fil de leurs études).

Si des distinctions importantes sont à faire entre chacun des outils et des cadres en question, leur utilité respective est source de confusion au sein de la profession. En résulte une impression que le processus présente des redondances qui occasionnent des pertes de temps et d'argent indues pour les candidats à l'exercice. Un inventaire des connaissances, des habiletés et des compétences figurant dans ces divers cadres pourrait mettre en lumière des moyens d'accélérer l'accès à la pratique sans réduire la qualité des soins. En outre, la publication des résultats de cette analyse et la justification des étapes distinctes à suivre pour obtenir un permis favoriseront la confiance et la compréhension au sein de la profession.

3

Créer un véritable programme de maintien des compétences

La rigueur des exigences initiales d'octroi de permis s'explique par un souci d'atténuer les risques et d'accroître la sécurité. L'accent mis sur la mesure des connaissances et des habiletés initiales a tendance à occulter l'importance des programmes destinés à vérifier les compétences des professionnels en exercice. À mesure que les traitements et les protocoles évoluent et que les technologies se perfectionnent, le patient doit être assuré qu'il recevra des soins d'un professionnel dont les connaissances sont à jour. Les données émergentes sur les liens entre l'évaluation des compétences et les résultats voulus devraient éclairer la conception d'un programme holistique; celui-ci assurerait un équilibre entre des exigences légitimes pour l'accès à la profession et des attentes de maintien des compétences témoignant d'adaptation constante à l'évolution des normes et des pratiques.

4

Assurer l'équité pour les physiothérapeutes formés à l'étranger

Les physiothérapeutes formés à l'étranger sont des acteurs essentiels du secteur canadien de la physiothérapie, mais le processus imposé aux candidats à l'exercice ne tient pas compte de la qualité de leur formation ou de la valeur de ce que ces personnes peuvent apporter aux patients. Si l'ACP reconnaît la nécessité d'établir des exigences propres aux résidents formés à l'étranger et convient que ces exigences doivent avoir pour but de protéger les patients, il reste primordial que les organisations compétentes établissent un processus accélérant la délivrance de permis aux physiothérapeutes formés à l'étranger. Non seulement la profession gagnerait de nouveaux physiothérapeutes qualifiés, mais elle refléterait mieux la diversité de la population servie.

5

Évaluer les modèles de gouvernance dans une optique d'impartialité

Si les pratiques exemplaires et les normes de gouvernance organisationnelles existent, c'est pour que les organismes compétents puissent s'acquitter de leurs obligations à l'abri des influences indues et des conflits, réels ou perçus. La norme ISO/IEC 17024 (Évaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes) oblige l'organisme de certification à [TRADUCTION] « mettre par écrit la structure, les politiques et les procédures lui servant à gérer l'impartialité et à mener des activités de certification impartiales ».

Les échanges des groupes de discussion révèlent une méconnaissance des rôles et responsabilités propres à l'ACORP et des organismes de réglementation. Le problème n'est qu'amplifié par la double appartenance des membres des comités de gouvernance des deux organisations. Une clarification des responsabilités et des obligations de reddition de comptes des différents organismes compétents profiterait à la profession. À cette fin, il est conseillé aux parties d'entreprendre une évaluation indépendante des structures de gouvernance existantes à la lumière des normes internationales en la matière, puis de faire état des lacunes relevées et de recommandations visant à aligner les structures sur les normes en question. En janvier dernier, l'ACORP a annoncé qu'elle entreprenait un exercice de ce type et que son conseil d'administration recevrait le rapport final six mois plus tard. L'ACP recommande de communiquer aux physiothérapeutes les résultats et les mesures en découlant.

6

Former une coalition collaborative

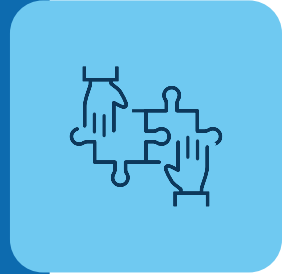
Les parties consultées ont exprimé de façon on ne peut plus nette la frustration causée par le manque perçu de collaboration entre les groupes chargés de diriger les candidats à l'exercice de la physiothérapie, de leur octroyer leur permis et de les soutenir. Par conséquent, les communications entre les divers groupes sont fragmentées, et les candidats rapportent un manque d'empathie et de soutien. En formant une coalition solide et collaborative, les organisations de premier plan de la profession peuvent démontrer leur engagement à établir une nouvelle relation caractérisée par la coopération et les valeurs communes. Le Groupe consultatif national en physiothérapie (GNCP) est bien positionné pour diriger ce chantier. Membre du GNCP, l'ACP encourage ses partenaires au sein du groupe à saisir l'occasion de collaborer pour établir une vision commune qui répondra aux besoins du milieu professionnel de la physiothérapie.



Remerciements

Au nom de l'ACP et des nombreux membres participants (participants du groupe de travail; représentants des sections; étudiants, résidents et diplômés en physiothérapie; physiothérapeutes formés à l'étranger; physiothérapeutes nouvellement titulaires d'un permis; physiothérapeutes d'expérience; etc.), nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire part de leur vécu, de leurs idées, de leurs préoccupations et de leur vision d'avenir.

L'ACP est consciente que les dernières années ont été difficiles dans la profession et, à titre d'association nationale du milieu canadien de la physiothérapie, elle est reconnaissante envers tous les physiothérapeutes : sans leur dévouement, leur persévérance et leur passion, le travail décrit dans le présent document n'aurait pas pu se faire.



Annexe A

CONTRIBUTIONS AU GROUPE DE TRAVAIL DU PROJET

En qualité de membres du groupe de travail, les personnes ci-dessous ont contribué à l'orientation et à la réalisation du travail qui a débouché sur le présent rapport. Plusieurs autres acteurs de la profession ont joué un rôle déterminant dans le projet, mais ont requis l'anonymat, une demande que nous respectons. Merci à toutes les personnes qui ont contribué à donner forme aux thèmes et aux recommandations.

Harmehek Sidhoo

Jonathan Bourgeois

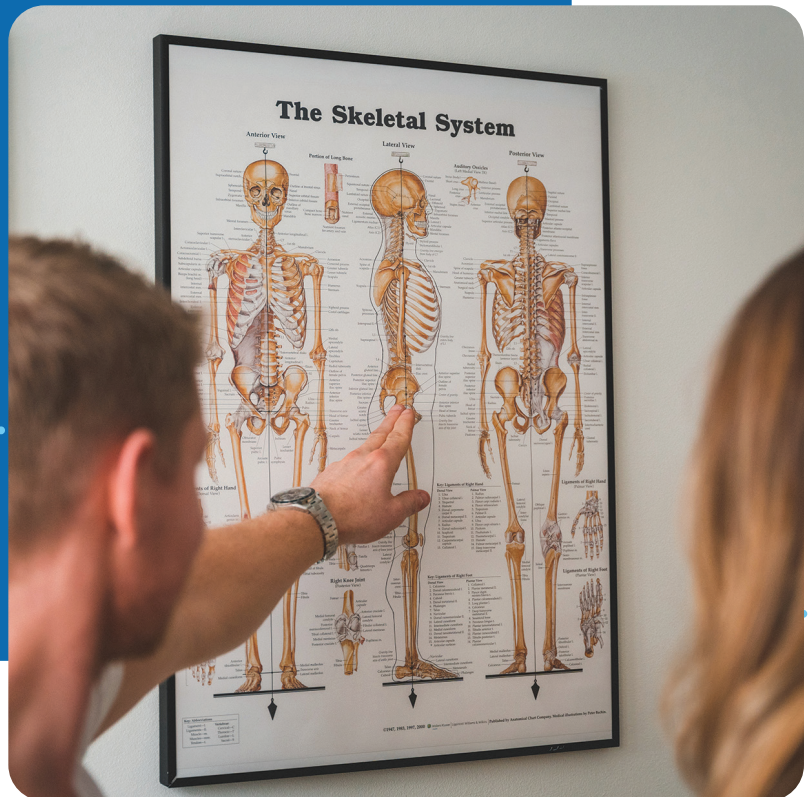
Marjolein Groenevelt

Geoffrey Bostick



Annexe B

Évaluation des compétences en vue de l'accès à la profession de physiothérapeute et à d'autres métiers réglementés du domaine de la santé : résultats de la revue rapide et de l'examen ciblé.



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie

National Office / Siège Social
955 rue Green Valley Crescent,
Suite 270, Ottawa, ON K2C 3V4

T 613.564.5454 | F 613.564.1577
information@physiotherapy.ca
physiotherapy.ca